



Mon associé m'a arnaqué

Par **Wassou**, le 11/03/2023 à 21:58

Bonjour

J'ai Créée une société en 2019 avec une amie à l'étranger.

Elle m'a viré au bout de 2 ème jours, je suis associé avec 50%.

De sa part elle est associé avec 50% également, plus elle a la statut de gérant. Depuis 4 ans j'ai pas touché un centaines.

La société toujours en activité .

2 procédures en cours depuis 2019 en Tunisie.ca n'avance pas .

Ma question aujourd'hui est-ce que je peux déposer plainte ici en France vu que madame elle a la nationalité française et elle fait le va et vient .

Je cherche avoir mes droits

Par **BrunoDeprais**, le 12/03/2023 à 12:11

Bonjour,

Si la société est en Tunisie, vous pouvez toujours essayer de porter plainte en France, ça ne marchera pas.